



Communiqué de presse du 28 novembre 2021

Le comité donne des solutions pour une mise en œuvre rapide de l'initiative sur les soins

Le comité de l'initiative Pour des soins infirmiers forts se réjouit du résultat clair de la votation. En votant ainsi, le peuple confirme son attente quant à une mise en œuvre rapide et complète de l'initiative sur les soins infirmiers. Outre l'offensive de formation proposée par le Parlement fédéral, de meilleures conditions de travail doivent être garanties ainsi qu'un personnel soignant en nombre suffisant dans toutes les équipes et une rémunération adéquate des prestations de soins. Ce n'est qu'ainsi que la qualité des soins pourra être assurée. Dans un souci de gain de temps, le comité d'initiative préconise une mise en œuvre double et parallèle.

Le comité d'initiative est ravi de l'acceptation claire de l'initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) ». « Nous remercions toutes les personnes qui ont voté oui et qui ont ainsi contribué à renforcer enfin la position des soins infirmiers dans le système de santé », déclare Sophie Ley, présidente de l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI.

Au plein cœur du débat de la votation, tous·tes les acteurs·trices se sont accordé·es sur la nécessité et l'urgence d'agir. Sur la façon de procéder pour atteindre les objectifs, les avis divergent. « Nous attendons tous·tes des politiques qu'ils·elles mettent en place le plus rapidement possible toutes les demandes de l'initiative sur les soins infirmiers », ajoute Yvonne Ribli, secrétaire générale de l'ASI. L'offensive de formation occupait la place centrale du contre-projet indirect du Parlement. La décision claire du peuple montre qu'outre l'offensive de formation, les votants·es considèrent que d'autres mesures, telles que de meilleures conditions de travail et une rémunération appropriée des prestations de soins, sont nécessaires pour remédier à la pénurie de personnel infirmier et pour garantir la qualité des soins grâce à un personnel infirmier en nombre suffisant et bien formé.

Afin de gagner du temps dans la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, le comité d'initiative propose à la Confédération et aux cantons une procédure double et parallèle, comme décrit ci-dessous.

Mise en place de l'offensive de formation et de prestations de soins autonomes

Le Parlement fédéral doit rapidement adopter une offensive de formation et la prestation de services indépendante conformément au contre-projet indirect.

Les cantons sont instamment priés de revoir au plus vite leur législation en matière d'offensive de formation afin que les fonds pour la formation puissent être alloués immédiatement.

C'est maintenant au Conseil fédéral d'agir

Le nouveau texte constitutionnel oblige le Conseil fédéral à édicter, dans un délai de 18 mois et par voie d'ordonnance, des mesures pour lutter contre la pénurie de personnel infirmier afin de garantir la qualité des soins infirmiers. A cet effet, il doit de mettre en œuvre les principales demandes de l'initiative. Il doit augmenter la rémunération des prestations de soins, garantir un nombre suffisant de soignants·es par équipe et améliorer les conditions de travail.

Ces travaux constituent la base même du message et des projets de loi que le Parlement devra traiter dans une prochaine étape. Le comité d'initiative attend du Conseil fédéral qu'il émette ce message dans un délai de 12 mois et l'adresse pour consultation au Parlement.

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) est invité à mettre en place un groupe de travail composé de membres du comité d'initiative et des partenaires sociaux. « Les opposants·es à l'initiative sur les soins infirmiers sont aussi invités·es à collaborer sur la mise en place de l'initiative », souligne Sophie

Ley. Le groupe de travail doit travailler à l'élaboration de propositions pour les ordonnances et le message du Conseil fédéral.

Les attentes de la population et des plus de 200 000 infirmiers·ères qui travaillent aujourd'hui dans la profession sont très élevées après l'acceptation de l'initiative sur les soins infirmiers. « L'ASI veillera à ce que la pression sur les politiques reste maintenue. Les améliorations prévues dans l'initiative sur les soins infirmiers doivent vite profiter aux patients·es et au personnel infirmier », tient à rappeler Sophie Ley.

Renseignements

Sophie Ley, présidente de l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI, membre du comité d'initiative, sophie.ley@sbk-asi.ch, 079 374 49 02

Yvonne Ribl, secrétaire générale de l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI, membre du comité d'initiative, yvonne.ribi@sbk-asi.ch, 079 830 48 50

Walter Stüdeli, secrétaire général de l'Association « Oui à l'initiative sur les soins infirmiers », walter.stuedeli@koest.ch, 079 330 23 46